

## Intérim à l'établissement utilisateur

### Données

Ces données sont **corrigées des variations saisonnières** (CVS). Elles sont provisoires, car elles sont révisées d'une part tous les trimestres et d'autre part une fois par an, lors de l'actualisation annuelle des coefficients de CVS.

A noter que l'estimation inclut les CDI intérimaires. Le CDI intérimaire est entré en vigueur suite à l'accord national du 10 juillet 2013. Ce nouveau type de contrat de travail alterne des périodes d'exécution de missions et des périodes sans activité appelées "période d'intermission", sans que le contrat de travail ne soit rompu.

### Source

**Dares**, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Depuis 1995, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage (Unédic, puis Pôle emploi) un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions d'intérim réalisées au cours du mois. Depuis début 2017, cette source est progressivement substituée par la nouvelle DSN.

### Définitions

**Nombre d'intérimaires en fin de trimestre** : nombre de personnes (ou stock) dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure du nombre d'intérimaires se fait sur 5 jours ouvrés en fin de trimestre.

**Equivalent-emplois à temps plein sur le trimestre (ETP)** ou « volume de travail temporaire » : cet indicateur correspond au volume moyen d'intérim sur le trimestre et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui correspond au stock en fin de trimestre.

Les **contrats conclus au cours du trimestre** correspondent aux missions dont la date de début appartient au trimestre considéré. Le nombre de contrats conclus mesure le flux d'entrées de l'emploi intérimaire au cours du trimestre.

### Avertissement

Les séries à ***l'établissement utilisateur*** sont les plus pertinentes pour observer l'intérim régional et infra-régional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

Toutefois, il existe d'autres séries de données sur l'intérim, mises à disposition par la Dares, à ***l'agence d'intérim*** : le salarié intérimaire est comptabilisé dans la région (ou le département) de l'agence d'intérim qui établit son contrat de travail, même s'il peut travailler dans un établissement utilisateur situé dans une autre région (ou département). Si ces séries sont moins pertinentes pour étudier l'échelon local, elles ont aussi leur utilité puisque ce sont elles qui sont intégrées dans les estimations d'emploi salarié de l'Insee.

## INTERIM A L'ETABLISSEMENT UTILISATEUR

Mise à jour : 15 juin 2018

### Nombre d'intérimaires, à l'établissement utilisateur

	Nombre d'intérimaires			Variation (en %)	
	T1 2018	T4 2017	T1 2017	trimestrielle	annuelle
Alpes-de-Haute-Provence	1 126	1 062	1 024	+6,0	+9,9
Hautes-Alpes	1 068	1 065	918	+0,3	+16,3
Alpes-Maritimes	7 528	7 737	7 323	-2,7	+2,8
Bouches-du-Rhône	23 787	23 687	20 985	+0,4	+13,3
Var	7 984	7 810	7 148	+2,2	+11,7
Vaucluse	5 917	5 901	5 479	+0,3	+8,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>47 409</b>	<b>47 261</b>	<b>42 878</b>	<b>+0,3</b>	<b>+10,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>808 582</b>	<b>804 187</b>	<b>720 732</b>	<b>+0,5</b>	<b>+12,2</b>

Note : données en fin de trimestre, CVS, provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

**Avvertissement :** À l'occasion de la mise en ligne des données sur le 1er trimestre 2018, les séries d'emploi intérimaire ont été révisées. Le principal changement provient du traitement du passage à la déclaration sociale nominative (DSN), dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements. La montée en charge de la DSN a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique, ce qui amène à revoir l'ensemble de la série, avec un impact à la hausse d'environ 4,5% au niveau national. Cet effet est plus important en Paca, en particulier dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

### Nombre d'intérimaires, à l'établissement utilisateur, par secteur d'activité, en Paca

	Nombre d'intérimaires			Variation (en %)	
	T1 2018	T4 2017	T1 2017	trimestrielle	annuelle
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>269</b>	<b>282</b>	<b>280</b>	<b>-4,6</b>	<b>-3,9</b>
<b>Industrie</b>	<b>11 015</b>	<b>11 112</b>	<b>10 392</b>	<b>-0,9</b>	<b>+6,0</b>
Fabrication aliments, boissons, produits base tabac	1 650	1 624	1 545	+1,6	+6,8
Cokéfaction et raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 048	2 143	2 052	-4,4	-0,2
Fabrication équip.élect., électronique, inf. et machines	957	977	901	-2,0	+6,3
Fabrication de matériels de transport	978	907	825	+7,8	+18,6
Fabrication autres produits industriels	5 381	5 462	5 070	-1,5	+6,1
<b>Construction</b>	<b>13 319</b>	<b>13 901</b>	<b>12 457</b>	<b>-4,2</b>	<b>+6,9</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>20 913</b>	<b>20 082</b>	<b>18 224</b>	<b>+4,1</b>	<b>+14,8</b>
Commerce, réparation automobile et motocycle	5 117	4 850	5 019	+5,5	+2,0
Transports et entreposages	7 072	6 935	5 734	+2,0	+23,3
Hébergement et restauration	987	940	933	+5,0	+5,9
Information et communication	807	618	508	+30,6	+58,9
Activités financières et d'assurance	669	735	729	-9,0	-8,2
Activités immobilières	184	201	190	-8,7	-3,3
Activ.spécialisées, scient. et techn., serv.adm et soutien	5 735	5 435	4 741	+5,5	+21,0
Autres activités de services	341	367	370	-7,1	-7,7
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>1 892</b>	<b>1 884</b>	<b>1 526</b>	<b>+0,4</b>	<b>+24,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>47 409</b>	<b>47 261</b>	<b>42 878</b>	<b>+0,3</b>	<b>+10,6</b>

Note : données en fin de trimestre, CVS, provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

**Avvertissement :** À l'occasion de la mise en ligne des données sur le 1er trimestre 2018, les séries d'emploi intérimaire ont été révisées. Le principal changement provient du traitement du passage à la déclaration sociale nominative (DSN), dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements. La montée en charge de la DSN a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique, ce qui amène à revoir l'ensemble de la série, avec un impact à la hausse d'environ 4,5% au niveau national. Cet effet est plus important en Paca, en particulier dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

